

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 mai 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 14 mai 2012

2012 CAB-MA 11 : Subvention à l'association Compagnie Boukousou (93200 Saint Denis)
pour la diffusion du spectacle vivant conte et danse intitulé « Waka douvan jou » et l'organisation de la
seconde édition de la nuit du GwoKa.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 avril 2012 par lequel M. le Maire de Paris lui propose
d'attribuer une subvention à l'association Compagnie Boukousou dont le siège social est situé 1 rue
Menand 93200 Saint Denis ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 9^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 5 000 euros est attribuée à l'association Compagnie Boukousou , 1 rue
Menand 93200 Saint Denis, pour la diffusion du spectacle vivant conte et danse intitulé « Waka douvan
jou » et l'organisation de la seconde édition de la nuit du GwoKa.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris
2012 et suivants, chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne VF01002, « Provision pour subventions de
fonctionnement au titre des DOM-TOM », sous réserve de la décision de financement.